

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Conformément au Code des Communes, Nous, Charles BAREGE, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès-Verbal de la réunion précédente
- Proposition d'acquisition de 2 parcelles d'une superficie de 143 m² sises rue du Thorin cadastrées section AE n° 39 et 551 appartenant à la SCI du Thorin
- Proposition d'approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CA2BM
- Proposition de création d'un service commun dans le cadre du transfert par la CA2BM de la compétence Jeunesse « ALSH, CAJ, PIJ »
- ALSH – Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais
- Proposition de fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- Proposition de fixation des rémunérations versées aux animateurs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- CAJ – Proposition de tarification des activités et approbation du règlement intérieur
- Musée-Citadelle – Proposition de tarification
- Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle « Les Remparts »
- Personnels
- Questions diverses

Montreuil-sur-Mer, le 07 Février 2018

Le Maire : Charles BAREGE

L'an deux mille dix-huit, le Quatorze Février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 07 Février 2018, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Mesdames Monique PIQUES et Aurélie LEBLOND, Messieurs Guilain CREPIN et Jean-Michel DUCROCQ, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Messieurs Jean-François LEBLANC, Pierre-Marie DUSANNIER, François DESRUES et Bruno BETHOUART.

Madame Nadège SEPTIER est arrivée à 19 heures 15 avant le vote de la délibération n° 2018-2

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Monsieur François DESRUES qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 2018

- **Procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion du 21 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

- **Proposition d'acquisition de 2 parcelles d'une superficie de 143 m² sises rue du Thorin cadastrées section AE n° 39 et 551 appartenant à la SCI du Thorin**

Par délibération en date du 10 Décembre 2009, le Conseil Municipal a été informé que Monsieur Thomas OSSET, vétérinaire à Montreuil-sur-Mer, s'était porté acquéreur de parcelles de terrain sises rue du Thorin d'une superficie totale de 631 m², à la pointe nord de la rue du Thorin cadastrées section AE 39, 42, 463, 464 et 551 appartenant à la SCI et la SA « Les Hauts de Montreuil » (Monsieur GANTIEZ) et ce, en vue de réhabiliter les constructions existantes et de construire un immeuble à usage professionnel et d'habitation.

Le projet de Monsieur OSSET n'ayant pas abouti, ce dernier a proposé à la Ville de Montreuil-sur-Mer le rachat d'une partie des parcelles acquises en 2009. Il s'agit de la parcelle bâtie AE 39 constituée d'une ancienne grange arasée à mi-hauteur et de la parcelle bâtie n° 551 correspondant à la moitié des anciennes toilettes publiques donnant sur les remparts.

Après négociation entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et Monsieur OSSET, le prix de vente a été fixé à 30.000 €. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'eu égard au montant d'acquisition proposé et aux modifications apportées aux règles d'évaluation de la DGFIP, la Ville de Montreuil-sur-Mer est dispensée de solliciter le Service Local du Domaine.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à accepter cette acquisition et à autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera passé en l'étude de Maître HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer. Les frais d'acte seront supportés par la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition d'approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CA2BM**

Vu l'arrêté préfectoral du 31 Août 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois issue de la fusion des Communautés de Communes du Montreuillois, d'Opale Sud et de Mer et Terres d'Opale,

Vu l'arrêté complémentaire à l'arrêté portant création de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois en date du 30 Novembre 2016 se rapportant aux compétences exercées par la CA2BM,

Vu la délibération n° 2017-233 du 28 Septembre 2017 de la CA2BM modifiant ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2017 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois s'est réunie le Mardi 09 Janvier 2018 en vue de la présentation de son rapport 2018 aux membres de la CLECT.

Après avoir procédé à l'évaluation au titre de l'année 2018 du coût net des charges transférées sur la base des trois derniers exercices comptables clos, la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées de la CA2BM, a approuvé, à l'unanimité, d'une part, le transfert au 1^{er} Janvier 2018 par la commune de Berck-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération du Point d'Accès au Droit (PAD) et d'autre part, la reprise au 1^{er} janvier 2018 par les communes concernées des compétences Musées (Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer), Canoë Kayak (Montreuil-sur-Mer), Centre Nautique de la Canche (Etaples-sur-Mer), l'entretien des espaces verts pour les remparts de Montreuil (Montreuil-sur-Mer), la Jeunesse (ALSH, CAJ et PIJ) dans le cadre d'un service commun porté par la ville de Montreuil-sur-Mer, l'enregistrement des demandes de logement social (Berck-sur-Mer), le Centre d'Affaires du Touquet (Le Touquet Paris-Plage), les subventions versées aux associations non reprises dans la définition de l'intérêt communautaire (Montreuil-sur-Mer, la Caloterie, Ecuire, Estréelles, Inxent, Estrée, Attin, Sorous, Wailly-Beaucamp, Campigneulles-les-Grandes, Groffliers, le Touquet, Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer).

Pour ce qui concerne les subventions aux associations non reprises dans la définition de l'intérêt communautaire qui font l'objet d'un transfert aux communes concernées à compter du 1^{er} Janvier 2018, il est à noter qu'une clause de révision sera prise en compte à l'issue d'une période de 3 ans.

Enfin, il convient de prendre en considération l'ajout d'un ½ ETP (Equivalent Temps Plein) à l'Office de Tourisme de Merlimont.

Eu égard à ce qui précède, les attributions provisoires de compensation à verser aux communes concernées de la CA2BM sur la base du rapport 2018 de la CLECT augmentent de 1.575.264 € au titre de l'année 2018.

Il est rappelé que l'article 148 de la Loi n° 2016-1917 de finances pour 2018 prévoit désormais que la CLECT dispose d'un délai de 9 mois pour remettre son rapport à l'ensemble des communes membres de l'EPCI qui disposent ensuite d'un délai de 3 mois pour procéder à son adoption dans les conditions de majorité prévues à l'article L. 5211-5 du CGCT (majorité qualifiée c'est-à-dire la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI).

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à approuver le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition de création d'un service commun dans le cadre du transfert par la CA2BM de la compétence Jeunesse « ALSH, CAJ, PIJ »**

Par délibération en date du 28 Septembre 2017, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a procédé, à effet du 01^{er} Janvier 2018, à la révision de ses statuts et ce, suite aux réunions de travail organisées au sein des diverses commissions et a décidé, pour ce qui concerne la Ville de Montreuil-sur-Mer, le retour de la compétence « Musée », « Activités nautiques » et « Jeunesse ».

De plus, par délibération en date du 17 Janvier 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a approuvé à l'unanimité d'une part, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CA2BM du 09 Janvier 2018 et d'autre part, le transfert au 01^{er} Janvier 2018 de la compétence « Jeunesse » (ALSH, CAJ et PIJ) dans le cadre d'un service commun porté par la Ville de Montreuil-sur-Mer dont le coût net des charges transférées a été basé sur les trois derniers exercices comptables clos.

Eu égard à ce qui précède et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un service commun entre les communes de l'ex. territoire de la CCM et la Ville de Montreuil-sur-Mer pour la gestion de la compétence « Jeunesse » (ALSH, CAJ et PIJ).

Pour ce faire, une convention sera signée entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et les communes de l'ex. territoire de la CCM.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **ALSH – Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

Dans le cadre de la politique « Jeunesse », compétence transférée au bloc communal au 01^{er} Janvier 2018 suite à la révision statutaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, la Ville de Montreuil-sur-Mer, structure pivot du service commun, souhaite poursuivre les actions engagées jusqu'alors à savoir le Centre d'Animation Jeunesse (C.A.J.), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et le séjour enfant.

Ces opérations bénéficient du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais via différents conventionnements.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention « Développement Séjour Enfants »
- signer la convention « Prestation de Service »
- signer le Contrat Enfance Jeunesse
- solliciter les demandes de subventions « Fonctionnement » et « Investissement » en lien avec ces actions
- signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ces actions

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition de fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de l'ALSH organisé par la Ville de Montreuil-sur-Mer comme suit :

Pour une personne habitant sur l'ex-territoire de la CCM :

- **quotient > 470 € tarif normal**

Forfait semaine par enfant avec repas	46 €	1 enfant
	43 €	2 enfants et plus
Forfait semaine par enfant sans repas	26 €	1 enfant
	23 €	2 enfants et plus

- **quotient de 0 à 470 € tarifs réduit**

Forfait semaine par enfant avec repas	44 €	1 enfant
	41 €	2 enfants et plus
Forfait semaine par enfant sans repas	24 €	1 enfant
	21 €	2 enfants et plus

Pour une personne habitant hors de l'ex-territoire de la CCM :

- **quotient > 470 € tarif normal**

Forfait semaine par enfant avec repas	55 €	1 enfant
	52 €	2 enfants et plus
Forfait semaine par enfant sans repas	35 €	1 enfant
	32 €	2 enfants et plus

- **quotient de 0 à 470 € tarifs réduit**

Forfait semaine par enfant avec repas	53 €	1 enfant
	50 €	2 enfants et plus
Forfait semaine par enfant avec repas	33 €	1 enfant
	30 €	2 enfants et plus

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition de fixation des rémunérations versées aux animateurs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Les animateurs recrutés pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation de seconde classe.

A l'indice brut 347 (échelon 1) pour les animateurs avec uniquement le Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et à l'indice brut 349 (échelon 3) pour les animateurs BAFA possédant un diplôme supplémentaire dans le domaine du secourisme (Prévention et secours civique de niveau 1, Surveillant de Baignade ou le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

Il est proposé de gratifier les animateurs réalisant leur stage BAFA dans notre structure à hauteur de 500 € pour la durée totale du stage (14 jours).

Le cas échéant, des jeunes non-diplômés pourront intégrer l'équipe d'animation afin de compléter l'effectif (20 % de non-diplômés maximum). Dans l'hypothèse où l'animateur est comptabilisé dans le taux d'encadrement, sa rémunération sera la même qu'un animateur BAFA (indice brut 347, échelon 1).

A ces niveaux de rémunération s'appliqueront une majoration de 10 % pour congés payés, ainsi qu'une minoration de 20 % pour les jeunes âgés de 16 à 17 ans et de 10 % pour les jeunes âgés de 17 à 18 ans.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé que, des conventions de bénévoles pourront être mises en place en faveur de jeunes voulant découvrir les métiers de l'animation.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **CAJ – Proposition de tarification des activités et approbation du règlement intérieur**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les droits d'inscription des jeunes au CAJ du Montreuillois.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales et par analogie à la tarification de l'accueil de loisirs, le Conseil Municipal est invité à fixer les droits d'inscription en prenant en considération le quotient familial.

Les droits d'inscription au titre d'une année civile sont donc les suivants :

Pour un quotient familial supérieur ou égal à 617 :

- carte d'adhérent valable une année civile pour une inscription du 01/01 au 31/08 : 20€ par an par enfant
- carte d'adhérent valable une année civile pour une inscription du 01/09 au 30/11 : 10€ par an par enfant
- pas d'inscription au mois de décembre

Pour un quotient familial inférieur à 617 :

- carte d'adhérent valable une année civile pour une inscription du 01/01 au 31/08 : 18€ par an par enfant
- carte d'adhérent valable une année civile pour une inscription du 01/09 au 30/11 : 8€ par an par enfant
- pas d'inscription au mois de décembre

De plus, une tarification spéciale pour les activités proposées par le CAJ (Parc de loisirs, spectacle, karting...) variant selon le transport, la tarification groupe ou individuelle et la mise à disposition ou non de personnels seront appliquées à partir du tableau repris en annexe où apparaît également le coût facturé aux familles.

Dans le cadre des séjours, le tarif sera décidé par délibération spécifique lors d'un conseil municipal.

Il convient également d'approuver le règlement intérieur repris en annexe.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur

Centre d'animation Jeunesse (C.A.J)

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux l'adolescent, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses amis et pour assurer un bon fonctionnement du CAJ qui repose sur l'énergie et l'investissement des équipes pédagogiques

Qu'est-ce que le C.A.J ?

Le Centre animation jeunesse (C.A.J) est une structure d'accueil et de loisirs pour les jeunes de 12 à 17 ans. C'est un lieu de rencontre (jeunes, adultes, professionnels...), d'écoute et de dialogue.

C'est aussi un lieu où les jeunes peuvent être force de propositions et de s'engager dans des projets individuels ou collectifs

Le CAJ est implanté au cosec 2 à Ecuire.

Fonctionnement du CAJ

Le CAJ est ouvert :

En période scolaire :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil libre	De 16h00 à 18H30	De 16h00 à 18H30	De 14h00 à 18h00	De 16h00 à 18H30	De 16h00 à 18H30

Pendant les vacances scolaires :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil libre Ou activités*	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h	14h à 17h

*des activités journalières ou autres veillées seront proposées durant ces périodes

**Fermeture annuelle : La dernière semaine de Juin, la dernière semaine d'Août et la 1^{ère} de Septembre (rentrée scolaire) et les vacances de Noël

Qu'est-ce que un accueil libre ?

Tout jeune ayant rempli un dossier d'inscription et signé ce règlement peut venir à l'accueil libre quand il le souhaite.

Durant cet accueil, les jeunes peuvent vaquer à leurs occupations et utiliser le matériel à disposition (ordinateur, imprimante, TV, jeux vidéo, livres, billard, baby-foot...), dans le plus grand respect des autres et des lieux. C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres jeunes et de discuter avec les animateurs d'éventuels projets à mettre en place.

Qu'est-ce que les activités ?

Pendant les vacances scolaires, des activités sont proposées ponctuellement. Ces activités sont « à la carte », c'est-à-dire que le jeune a la possibilité de gérer son temps libre comme il le souhaite en fonction de ce qu'il veut faire.

Ces activités peuvent faire l'objet d'un supplément financier.

Tarifification

Une contribution financière est demandée à chaque adolescent (par année civile)

Une participation financière (des veillées et sorties peuvent être proposées aux jeunes de 13/15 ans et de 16/17ans).

Cette participation financière est majorée pour les jeunes ne résidant pas sur l'ex-territoire de la Communauté de communes du Montreuillois.

Les annulations d'activités, du fait de l'adolescent ou de sa famille, n'entraîneront pas de remboursement.

Le personnel d'encadrement

La Ville de Montreuil dans le cadre d'un service commun est responsable du recrutement et de la rémunération du personnel. Les membres du personnel d'encadrement sont recrutés en fonction de leurs diplômes, de leurs compétences et suivant la réglementation en vigueur.

Les conditions d'admission

- Age du jeune : de 12 à 17 ans
- Les familles certifient être couvertes par une assurance responsabilité civile
- L'équipe d'encadrement se réserve le droit de faire transporter le jeune au centre hospitalier du secteur et à faire pratiquer tous les soins médicaux et interventions chirurgicales nécessités par son état.
- Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux jeunes uniquement s'il est en possession de l'ordonnance du médecin et des médicaments dans leur emballage d'origine, notice jointe, portant le nom et prénom du mineur.
- Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité du jeune et des parents. Le CAJ décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux jeunes (vélo, jeux, bijoux, téléphone...)
- Lors de l'inscription à une activité, un membre du personnel remet au jeune son programme d'activités, sur lequel seront spécifiés les activités, les horaires et le matériel à prévoir.
- L'équipe pédagogique se réserve le droit d'utiliser les photographies et vidéos dans le cadre de l'illustration du service (presse, site internet de la ville...), et ce, dans le plus grand respect de la personne (sauf demande express des familles)

Les interdits

La cigarette est interdite dans les locaux et durant les activités.

La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est interdite.

Cette entrave au règlement entrainera un signalement à la famille ainsi que des sanctions

Le dossier administratif

les parents doivent fournir les pièces suivantes :

- dossier d'inscription (avec fiche de liaison sanitaire inclus dedans)
- certificat médical ou photocopie du carnet de vaccinations
- un exemplaire de ce règlement approuvé et signé
- la cotisation annuelle au CAJ

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif est complet.

Le jeune se verra remettre une carte de pointage qu'il devra activer à chaque entrée au CAJ ou participation aux activités.

En cas de perte du badge celui-ci sera refacturé selon les tarifs fixés dans une prochaine délibération.

Le présent règlement est établi pour assurer un cadre de vie agréable au CAJ et doit être respecté à chacun.

Le non-respect du règlement entrainera :

- une rencontre entre les animateurs et le jeune, et les parents selon la gravité
- une possible exclusion temporaire ou définitive.

Signature du responsable légal :
Lu et approuvé

Signature de l'adolescent
Lu et approuvé

Responsable du CAJ :

- Musée-Citadelle – Proposition de tarification

En vue de la mise en place de droits d'entrée payant à la citadelle/Musée de Montreuil-sur-Mer, de prestation de location d'espaces, de gestion de l'auberge de Jeunesse, de prestations de médiation culturelle et de ventes de produits pour la boutique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer les tarifs suivants en accord avec la Trésorerie.

Tarifs applicables à partir du 24 Février 2018

Citadelle/musée de France Roger Rodière de Montreuil-sur-Mer
Rue Carnot
62170 Montreuil-sur-Mer

Entrée au site

Plein tarif : 5 € Entrée citadelle. Ce billet permet une entrée gratuite au musée Opale Sud de Berck-sur-mer dans un délai d'un an et tarif réduit au musée du Touquet, au musée Quentovic et au musée de la marine à Etaples.

Tarif réduit : 3 € sur présentation d'un justificatif : moins de 18 ans, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, résidents de la Ville de Montreuil-sur-Mer, personnes présentant un handicap, détenteurs d'un billet du musée du Touquet, du musée Quentovic ou du musée de la Marine d'Etaples. Ce billet permet une entrée gratuite au musée Opale Sud de Berck-sur-Mer dans un délai d'un an et tarif réduit au musée du Touquet, au musée Quentovic et au musée de la marine à Etaples,

Entrée gratuite. Sur présentation d'un justificatif : enfants de moins de 12 ans, détenteurs d'un billet du musée Opale Sud de Berck-sur-Mer de moins de un an, journalistes, professionnels du Tourisme, membres de l'ICOM (*International council of museums*) + ICOMOS (*International council of museums of sites*), Amis des musées de Montreuil-sur-Mer, détenteur d'une carte Pass'5 musées à la carte, détenteur de contremarques éditées à 150 exemplaires annuel.

Entrée gratuite le premier dimanche du mois sauf en juillet et août et lors de journées spéciales d'ampleur régionales ou nationales (journées du patrimoine, journées des sites fortifiées, nuit des musées, journées nationales de l'architecture, journée nationales de l'archéologie, journées spécifiques organisées avec un partenaire conventionné.)
Journées spécifiques organisées avec un partenaire conventionné.

Tarif groupe : 3 € à partir de 15 personnes en visite libre, valable pour le musée de Berck-sur-mer.

Pass cinq musées à la carte : entrée gratuite aux sites faisant partis du réseau des musées d'Opale-Sud, municipal Touquet et d'Etaples (Quentovic et musée de la Marine)

Carte SOLO : 14 €

Carte DUO : 20 €

Mise à disposition du site

Mise à disposition de la citadelle pour des manifestations à caractère public et commerciales (prélèvement d'une entrée) (après consultation d'un **dossier de présentation, établissement d'un cahier des charges et validation d'un contrat de location**), sous réserve de disponibilité :

Location journalière de 370 € comprenant la location de l'arsenal (dont 50 € d'acompte de réservation, non remboursable). L'entrée de la Citadelle sera fermée pour les personnes étrangères à la manifestation.

Arsenal

Mise à disposition de l'arsenal pour les mariages et autres manifestations à caractère privé ou lucratif : paiement d'une location de 270 € par jour. (Etablissement d'un cahier des charges et validation d'un contrat de location)

Entrée gratuite pour les invités après le contrôle à l'entrée par un membre de l'organisation. L'entrée de la Citadelle reste payante pour les personnes étrangères à la manifestation.

Tarif de location : 270 € incluant un **Acompte de réservation** : 50 € (non remboursable)

Confirmation de réservation : après versement de l'acompte et payable le jour de l'utilisation : 220 €

Location de 100 coupes de champagne : 30 €

Auberge de jeunesse :

Plein tarif : 14 € (taxe de séjour de 0,40 € comprise) : tarif pour une nuit et par personne.

Gratuité : enfants de moins de 2 ans.

Tarif groupe : 12 € (taxe de séjour de 0,40 € comprise) : tarif par nuit et par personnes pour un minimum de 15 nuitées

Acompte de réservation : 3 € par nuit à partir de 15 nuitées. Acompte non remboursable

Badge : en cas de perte du badge d'entrée, la somme de 15 €, correspondant au prix d'un badge, sera facturée.

Ateliers et visites

- Visite guidée ou libre de la citadelle et/ou du musée Roger Rodière pour un groupe captif d'enfants ou d'étudiants (maximum de 30 enfants) : (45 €)
- Animation pédagogique pour un groupe d'au plus 30 personnes : (55 €)
- Visite guidée simple de la citadelle pour un groupe d'adultes (de plus de 18 ans) d'au plus de 30 personnes : 3 € par personne (tarif groupe) et un forfait de (30 €) pour la visite guidée.
- Animation hors les murs (à l'extérieur de Montreuil) : 2 € par personne et un forfait déplacement de (25 €) par jour
- Visite guidée pour les individuels programmée selon un thème et une date définis : 3 €/personne
- Ateliers et visites gratuits pour les Etablissements scolaires, IME, ITEP, ERE de Montreuil et de Collège du Bras d'Or, sous réserve de disponibilité du personnel et de conventionnement.

Tarifs facturés à la centrale de réservation groupe d'Etaples :

- A partir du 01^{er} Janvier 2018, sur présentation d'un bon d'échange correspondant provenant de la centrale de réservation groupe d'Etaples.
- **Prestation de médiation fournie par le service musée-citadelle :** Visite guidée simple de la citadelle et/ou du musée Roger Rodière pour un groupe captif d'enfants ou d'étudiant (maximum de 30 enfants) : (40,50 €) (gratuité pour les chauffeurs + 1 gratuité pour 10 enfants payants)
- **Ateliers pédagogiques :** 49,50 €
- Visite guidée simple de la citadelle pour un groupe d'adultes (de plus de 18 ans) d'au plus de 30 personnes : (2,70 €) par personne (tarif groupe) et un forfait de (27 €) pour la visite guidée.

Tarifs des produits mis en vente à la boutique de la citadelle :

Edition et produits édités par la commune de Montreuil

Location de tablette : 2 €

Guide de visite de la citadelle : 3 €

Montreuil-sur-Mer en 1565 (cercle d'étude en pays Boulonnais) : 15 €

Cartes postales 10X15cm: 0,50 €

Poster 5 €

Vill'en poche : 4 €

Vill'en poche prix revendeur : 3 €

Tube de crayon de couleur à l'effigie de la citadelle : 2 €

Petit guide de l'exposition « Des Américains à Montreuil » : 2 €

Petit guide de l'exposition « Des Américains à Montreuil » prix revendeur : 1 €

Catalogue de l'exposition Clovis Normand : 15 €

Catalogue de l'exposition Clovis prix revendeur : 10,50 €

Poster 70 x 100cm: 10 €

Philippe Valcq

Image par Image de Philippe Valcq : 30 €

Enfants... le 4 septembre 1944 dans le pays de Montreuil : 26 €

Bruno Ghys

Montreuil au gré des vents : 15 €

Roland Hanquiez

L'histoire d'Estréelles : 15 €

Dominique Gall

Promenade gourmande: 15 €

Les peintres américains : 36 €

Les peintres australiens : 28 €

Forfait pour les 2 ouvrages (Les peintres américains et les peintres australiens) : 50 €

Histoire de Montreuil-sur-Mer, Etaples et du Touquet par B. Béthouart : 30 €

G. Orhant autoédition

G. Orhant, Initiation au voyage, Montreuil-sur-Mer, CP (1873-1975): 29 €

GDEAM

JR Wattez, La flore et la végétation dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer : 10 €

Amis des Musées et du Patrimoine du Montreuillois

Les luttes scolaires à Montreuil-sur-Mer : 10 €

Héritage guide : 3 €

Découvrir Montreuil-sur-Mer : 3 €

Le culte des saints dans le pays de Montreuil : 2 €

Les heures sombres, Montreuil-sur-Mer sous l'occupation : 5 €

Catalogue de la sculpture médiévale : 15 €

Surtout qu'on nous attende de L. Vasseur : 5 €

Corps et âmes, B. Rafray : 3 €

Bibliographie historique de Montreuil sur mer et de son pays (2 tomes) : 20 €

Quignon, Terre et Mer : 10 €

Catalogue d'exposition Siffait de Moncourt : 10 €

Réginald Holley et ses amis, l'art en Montreuillois dans les années 70 : 5 €

Catalogue d'expo « Des Américains à Montreuil » : 15 €

Association MCM

GHQ de fox : 25 €

GHQ de Fox en Anglais : 30 €

Comité d'histoire du haut pays :

Le Montreuillois au cœur de la Grande Guerre : 12 €

Le château de Fressin : 5 €

Les compagnons de la Violette :

La violette Hors-série n°1 : 6 €

La violette Hors-série n°2 : 6 €

La violette Hors-série n°3 : 6,50 €

La violette Hors-série n°4 : 10 €

La violette n°5 : 3 €

La violette n°6 : 4 €

La violette n°7 : 4 €

La violette n°8 : 4 €

La violette n°10 : 5 €

La violette n°11 : 5 €

La violette n°12 : 5 €

La violette n°13 : 5 €

La violette n°14 : 6 €

La violette n°15 : 6 €

La violette n°16 : 10 €

La violette n°17-18 : 14 €

L'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et La République (1870-1914) : 25 €

Postes aux chevaux, messageries et postes aux lettres à Montreuil-sur-Mer, XVIe-XIX siècles : 20 €

Editions Ouest France :

Je colorie les chevaliers : 5 €

Je colorie les rois et les reines : 5 €

Je colorie les châteaux-forts : 5 €

Je découvre et je colorie les armures : 5 €

Parle-moi de la première guerre mondiale : 3,90 €

Parle-moi des châteaux forts : 4 €

Parle-moi du Moyen Age : 4 €

Chemins de mémoire 14-18 : 16,50 €

La guerre au Moyen Age, machines et secret militaire (poche) : 6 €

Monde des métiers au Moyen Age (poche) : 6 €

Châteaux-forts en France du 11^e au 14^e siècle (poche) : 6 €

La première guerre mondiale (poche) : 6 €
Architecture religieuse gothique : 5,10 €
Machine de guerre au Moyen Age : 5,10 €
War machine in the middle age : 5,10 €
Architecture du bastion: 5 €
Le château fort (jeunesse): 2,50 €
L'Héraldique: 8,20 €
Les châteaux-forts dans la France du Moyen Age : 14,90 €
Agenda perpétuel : 14 €
1^{ère} guerre mondiale (poche) : 6 €
Azincourt, la dernière Bataille de la chevalerie française: 14,90 €
Tournois et jeux d'armes: 6,50 €
Vie des seigneurs au Moyen âge: 4,90 €
Vie des chevaliers au Moyen âge: 4,90 €
Architecture des châteaux forts: 6,50 €
Vauban et l'invention du pré carré français: 14,90 €
Vauban et la fortification du royaume: 4,90 €
Sites de la première guerre, Nord de France: 14,90 €
Circuit souvenir Somme guerre 14-18: 5,10 €
Archéologie du Moyen Age : 15,90 €
Art de la guerre : 14,90 €
Remède au Moyen Age : 14,90 €
Histoire de la chevalerie : 14,90 €
François 1^{er} : 12 €
Louis XIV : la passion de la gloire : 17,90 €
L'organisation TODT : 16,90 €
Le nord pas de calais des origines à nos jours : 19,90 €
Je colorie la construction d'un château fort : 5 €
Mes coloriages géants, Les Châteaux forts et les chevaliers: 6,90 €
Je construis le château fort : 6,90 €

Editions Gisserot

Généalogie des rois et chronologies de l'histoire de France: 5 €
La mort au Moyen Age : 5 €
Reconnaître les styles de l'architecture : 5 €
Reconnaître les saints et les personnages de la Bible : 12 €
La ville au Moyen Age (jeunesse) : 3 €
Les châteaux-forts (jeunesse) : 3 €
Un chevalier au Moyen Age (jeunesse) : 3 €
Les Gaulois (jeunesse) : 3 €
Les Romains (jeunesse) : 2,80 €
La Renaissance (jeunesse) : 2,80 €
Histoire de France (jeunesse) : 3 €
Les princesses au Moyen Age (jeunesse) : 3 €
100 dates de l'histoire de France (jeunesse) : 5 €
100 dates of french history (jeunesse): 5 €
Le Moyen Age : 5 €
Histoire de France illustrée : 8,90 €
Les villes fortes au Moyen Age : 5 €
Les Templiers : 5 €
Royal genealogy and a chronological history of France: 5 €
Architecture gothique: 5 €
Les recettes du Moyen Age: 5 €
Le château-fort : 5 €
Mémento d'architecture : 2 €
Mémento des châteaux-forts : 2 €
Mémo les saints et leurs attributs : 3 €
Mémo histoire de France : 2,80 €
Mémo les symboles : 3 €
Mémo les châteaux-forts : 2,80 €
Mémo l'art gaulois : 2,80 €
Mémo tous les rois de France : 3 €

Mémo héraldique et blason : 3 €
Mémo les plantes du jardin médiéval : 3 €
Mémo la guerre 14-18 : 3 €
Contes du Moyen Age : 5 €
The history of France : 5 €
Dictionnaire d'architecture : 5 €
La femme au Moyen Age : 5 €
Connaître l'histoire de France : 5 €
Chronologie de l'histoire de la peinture : 6,85 €
Je m'amuse avec les châteaux forts : 2 €
Je m'amuse avec les princesses : 2 €
Le Pas de Calais en mots croisés : 4,90 €
Jeu de 7 familles Trésor du Nord Pas de Calais : 4,90 €
La première guerre mondiale et les batailles de l'Artois : 4,50 €
Cuisiner les légumes oubliés : 5 €
Le fantassin français, collection 14-18 : 5,70 €
De la mort à la mémoire, collection 14-18 : 5,70 €
Repères chronologiques de la guerre à l'ouest, collection 14-18 : 5,70 €
Le paysan au Moyen Age : 5 €
Les métiers au moyen Age : 5 €
Amiens: 2 €
La Baie de Somme: 5 €
Mémo Le Jardin des plantes remèdes de Grand Mère: 3 €
Mémo toutes les Reines de France: 3 €
Dictionnaire des symboles: 8 €
Les Jardins au Moyen Age: 5 €
Dictionnaire du Moyen-Age : 12 €
Crimes horribles au Moyen-Age : 5 €

Société Ulysse :

Bracelet et collier : 4 €
Bague : 1 €
Mémo chevalier (jeu) : 6 €
Tirelire : 9 €
Boite à musique : 15 €
Puzzle magnétique : 15 €
Corde à sauter : 5 €
Tricotin : 5 €
Puzzle géant : 16 €
Parapluie enfant : 5 €

Mémoire d'Opale :

Tome 1 : 15 €
Tome 2 : 15 €
Tome 3 : 16 €
Tome 4 : 16 €
Tome 5 : 18 €
Tome 6 : 18 €
Tome 7 : 18 €
Tome 8 : 18 €
Tome 9 : 18 €

Editions Piccolia :

Les p'tits juniors : le moyen âge : 7,95 €
Les p'tits juniors : le mouton : 7,95 €
100 infos à connaître, les guerriers : 5 €
100 infos à connaître, les armures et les armes : 5 €
100 infos à connaître, châteaux et chevaliers : 5 €
100 infos à connaître, l'archéologie : 5 €
Observe les châteaux et le Moyen age : 7,50 €
Les princesses, je colorie et j'apprends les mots : 3 €
Les chevaliers et les châteaux, je colorie et j'apprends les mots : 3 €

Construit ton château fort : 5,90 €
Au temps de... Lisa, l'enfant de la Renaissance : 6,95 €
Au temps de... Frédéric, l'enfant du Moyen Age : 6,95 €
Au temps de... Eloïse, l'enfant du XVIIIe siècle : 6,95 €
Au temps de... Jean, l'enfant de la première guerre mondiale : 6,95 €
Les grandes cachettes le chevalier : 6,95 €
Les grandes cachettes les princesses : 6,95 €
Une journée au château du XVIIIe siècle : 3,95 €
Une journée dans la ville médiévale ; 3,95 €
Une journée au château : 3,95 €
Jeu de 7 familles, le moyen Age : 6,50 €
Jeu de 7 familles, la 1ere guerre mondiale : 6,50 €

Editions Flammarion :

Le château des Poulfenc t1 - 5,60 €
Le château des Poulfenc t2 - 5,10 €
Le château des Poulfenc t3 - 5,60 €
Mon ami louis - 5,60 €
Un héros pas comme les autres 4,10 €
Merlin-merlot - 4,40 €

Camocas :

Epée en bois : 5 €
Grande épée en bois : 7 €
Bouclier : 9 €
Tunique de chevalier : 12 €
Robe de princesse : 25 €
Coiffe : 6 €
Capuchon Cotte de maille : 6 €
Arc en bois : 12 €
Arbalète : 15 €
Halebarde : 10 €
Lance : 10 €

Esprit maquette :

Maquette de machine de guerre : 16 €

Société Anima :

Peluche mouton : 14,90 €
Peluche chauve-souris : 14,90 €
Peluche agneau couché et petit : 10 €

Editions Henry :

Mon collège en haut des remparts : 15 €
Eugène Chigot Itinéraires : 35 €
Dourlent, quand s'ouvre l'horizon : 20 €
Les mystères de Quentovic : 12 €
L'horrible recette de Sarah Tatouille la sorcière : 11 €
Promenade à Montreuil sur mer : 12 €

Fabien Lokaj Les ruchers du Montreuillois

Pot de miel de 250 grs : 5 €
Pot de miel de 500 grs : 8 €
Pot de Pollen de 120 grs: 7 €

L'espaviote

Hypocras de la citadelle : 9 €

Quelle Histoire

Aliénor d'Aquitaine : 5 €

Jeanne D'arc: 5 €
Anne de Bretagne: 5 €
Charlemagne: 5 €
Clovis: 5 €
Dagobert 1^{er}: 5 €
François 1^{er}: 5 €
Henri IV: 5 €
Victor Hugo: 5 €
Louis XIV: 5 €
Napoléon: 5 €
Diane de Poitier: 5 €
Richard cœur de lion: 5 €
Saint Louis: 5 €
François 1^{er} anglais: 5 €
Jeanne d'Arc anglais: 5 €
Louis XIV anglais: 5 €
Napoléon anglais: 5 €
Franz: 5 €
Lucien: 5 €
Matthew: 5 €
La guerre de 100 ans : 5 €
Histoire de France : 8,90 €
Le Moyen Age: 5 €
La première guerre mondiale: 5 €
Révolution Française: 5 €
Les chevaliers: 5 €
La légende du roi Arthur: 5 €
100 personnages de l'histoire Deluxe : 20 €
Histoire de France Premium : 12,50 €
Moyen Age premium: 12,50 €
Première Guerre Mondiale Premium: 12,50 €
Les rois de France Premium: 12,50 €
Les reines de France Premium: 12,50 €
Jeu 54 cartes rois de France : 7,90 €
Tempo chrono histoire de France : 7,50 €
Carnet rois de France : 9,90 €
Carnet reines de France : 9,90 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle « Les Remparts »**

Monsieur le Maire précise qu'il a été informé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par courrier en date du 07 Février 2018, du retrait d'un poste d'enseignant maternel à l'école maternelle « Les Remparts ».

Monsieur le Maire fait part de son opposition à toute fermeture de poste et propose au Conseil Municipal d'adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer relative à la motion contre la fermeture d'un poste d'enseignant maternel et ce, afin d'éviter l'augmentation sensible d'élèves par classe qui pourrait occasionner une diminution de la qualité d'enseignement.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Création au sein des services municipaux d'une fonction d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP)**

En vue de faciliter la circulation des véhicules en centre-ville, de faire respecter le stationnement en zone bleue, de décourager les arrêts ou stationnements gênants ou interdits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la création au sein des services municipaux d'une fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et ce, afin de répondre aux actes d'incivilités ci-dessus exposés.

Les ASVP sont des agents communaux chargés d'une mission de police à distinguer néanmoins de celle exercée par la Police Municipale et des gardes-champêtres. Ils ne constituent pas un cadre d'emplois et peuvent être titulaires ou contractuels. Si les ASVP ne possèdent pas la qualité d'APJ (Agent de police judiciaire), la loi leur confie néanmoins certaines fonctions de police judiciaire, leur permettant de constater des contraventions au Code de la Route, des infractions au Code de l'Environnement, etc ...

Après avoir obtenu l'agrément préalable du Procureur de la République et suivi une formation adéquate, la constatation par procès-verbal des infractions relèvera des principales missions pouvant être confiées aux ASVP, à savoir :

- la circulation
- l'arrêt ou stationnement de véhicules interdit ou gênant
- l'absence de contrat d'assurance valide pour les véhicules
- la lutte contre les bruits de voisinage
- la participation à des missions de prévention aux abords des écoles, autres bâtiments et lieux publics ...

Eu égard à ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer au sein de la Ville de Montreuil-sur-Mer la fonction d'agent de surveillance de la voie publique et de confier ces missions d'ASVP à un agent des services technique, en l'occurrence l'agent en charge de la sécurité et de la mise en œuvre du document unique.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Personnels – Tableau des effectifs**

Dans le cadre de l'évolution du tableau des effectifs des agents municipaux et sous réserve de l'avis du Comité Technique, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la transformation au 1^{er} Mars 2018 d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet et ce, suite à la réussite de l'examen professionnel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la transformation de poste proposée au 1^{er} Mars 2018
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Mise en place du contrat séjour enfants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du développement des activités « jeunesse », la Ville de Montreuil-sur-Mer propose aux adolescents de l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Montreuillois, une colonie de vacances.

12 jeunes de 13 à 17 ans bénéficieront de ce dispositif durant 14 jours, ce séjour sera encadré par une association spécialisée dans ce domaine.

Le séjour proposé est estimé à 850 € TTC par enfant .Ce dispositif répond aux critères d'éligibilité de la Caisse d'Allocations familiales et peut donc bénéficier des aides via le Contrat enfance –jeunesse (CEJ) et contrat colo.

dépenses	Montant TTC	recettes	Montant
Coût du séjour par enfant	850,00 €	CAF :	
		Contrat colonie	350,00 €
		CEJ	269,50 €
		Participation Famille	150,00 €
		Ville de Montreuil	80,50 €
total	850,00 €	total	850,00 €

En sollicitant les aides de la Caisse d'allocations Familiales par le biais du Contrat séjours enfant (contrat colo) et du Contrat enfance Jeunesse, la Ville de Montreuil-sur-Mer supportera une charge effective de 80,50 € par jeune soit un budget global de 966 € TTC.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.